

Appendice (K.K.K.) réclamation contre le Gouvernement pour vous faire payer ces honoraires.

18 mai.

J'ai, etc.

(Signé) D. DALY.

W. REES, Ecuyer.

Nous, les membres soussignés de la Corporation de la Cité de Toronto, ayant connu le Dr. Rees en sa qualité professionnelle depuis nombre d'années, et témoins du zèle et du talent qu'il a déployés dans la conduite et la régie de l'Asile Temporaire des Lunatiques en cette Cité, pendant le tems qu'il a eu la direction et la surveillance de cette Institution comme médecin, prenons très respectueusement la liberté de le recommander à la considération favorable de Son Excellence le Gouverneur-Général.

WM. H. BOULTON, Maire.
HENRY SHERWOOD, Echevin.
GEO. GURNETT, Echevin.
WM. WAKEFIELD, Echevin.
JAMES BEATY, Echevin.
ANGUS BETHUNE, Echevin.
J. HILLYARD CAMERON, Echevin.
ROBERT BEARD, Echevin.
— DENIESON, Jr., Echevin.
JOHN CRAIG, C. C.
JAMES TROTTER, C. C.
GEO. PLATT, C. C.
J. G. BEARD.
SAML. PLATT.
JOHN RITCHEY.
THOMAS J. PRESTON.
JONATHAN DUNN.
SAMUEL MITCHELL.

Conseil de Ville,
Toronto, 13 mars, 1846.

Montréal, 6 mai, 1846.

MON CHER MONSIEUR,

Je viens de recevoir votre lettre d'hier, et je n'ai que quelques instants pour y répondre, avant de partir pour Toronto. A vos questions au sujet du Dr. Rees, voici les réponses que je crois devoir vous transmettre.

Il y a plusieurs années (j'étais alors Sherif du District de Home, comme je le suis encore maintenant), je trouvai dans la prison de ce District plusieurs aliénés auxquels on ne pouvait apporter tous les soins et l'attention qu'exigeait leur situation déplorable; et comme j'occupais alors un siège dans la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada, j'introduisis une mesure pour venir à leur secours.

Subséquentement, le Gouvernement permit qu'on employât la vieille prison de Toronto comme un asile temporaire, et il chargea le Dr. Rees de prendre la surintendance du Département Médical. Le Dr. Rees lutta incessamment contre les difficultés qui s'oppo-

saient à l'établissement d'une institution de cette nature, et cela avec le plus grand succès, comme on le verra d'après les états présentés à la Législature, et les rapports des divers grands Jurés et des médecins pratiquans.

Appendice (K.K.K.)

18 mai.

En fixant un tarif d'honoraires pour cet officier, les Commissaires avaient l'intention de se guider d'après le statut, et ils recommandèrent de lui allouer une somme de £300 par année; mais comme l'édifice temporaire n'offrait pas un local convenable pour donner au Médecin Surintendant le logement que le statut avait en vue de lui accorder dans le nouvel Asile, celui-ci pria le Gouvernement de fixer le montant de son salaire à la modique somme de £200 par année.

Comme l'Asile avait été ouvert à des personnes de qui l'on exigeait une somme suffisante pour subvenir aux dépenses et aux frais de leur entretien, et qu'on imposait par là un nouveau fardeau au Médecin Surintendant, puisqu'il n'était tenu de dévouer ses soins et ses services qu'aux malades pauvres seulement, on lui permit d'exiger de chaque individu des honoraires modiques, il est vrai, mais dont la somme totale était assez importante pour lui: ces honoraires, pendant quelque tems, furent perçus et payés au Surintendant, mais les difficultés que cela fit naître obligèrent les Commissaires à abolir ces honoraires; et l'on informa le Surintendant que l'on tâcherait de l'indemniser de cette perte, de quelque autre manière.

Convaincus que la responsabilité de cette charge était trop pesante pour une seule personne, les Commissaires ont recommandé à plusieurs reprises de nommer un médecin consultant pour l'aider et l'assister dans l'administration du Département Médical de l'Asile. Si l'on eut suivi cette recommandation, je ne doute nullement que le Dr. Rees occuperait encore la situation qui lui a été enlevée dernièrement. Il s'est élevé des mal entendus entre le Surintendant et les Commissaires, qui se sont terminés, à leur grand regret, par la destitution de ce premier; et ils ont passé une résolution à l'unanimité pour indemniser le Dr. Rees de la perte de son emploi, et des blessures et des contusions qui lui ont été infligées par les patients.

En terminant, je dois déclarer que le Dr. Rees a travaillé sans relâche; et que ses efforts ont été couronnés de succès, si l'on en juge d'après les états qui ont été présentés à la Législature, et les rapports des médecins qui ont visité l'Asile, et d'après la satisfaction qu'ont témoigné plusieurs membres de la Législature du Haut-Canada qui ont eu occasion d'être témoins des avantages résultant de cette Institution.

Je suis, cher Monsieur,
En toute hâte,
le vôtre sincèrement,

W. B. JARVIS.

GEO. DUGGAN, écuyer, M. P.